

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021

POUR DES RESSOURCES EN EAU MIEUX PROTÉGÉES ET GÉRÉES

SOMMAIRE

1

EDITO

2

LE TERRITOIRE D'ACTION

3

LES MISSIONS

4

L'ÉQUIPE

5

LES EVENEMENTS MARQUANTS DE 2021

6-7

LE SAGE

8-9

LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE

10

LA SENSIBILISATION

11

LES AIRES D'ALIMENTATION DE CAPTAGE

12-13

VERS LE BON ETAT DES RIVIERES

14

VERS LE BON ETAT DES ZONES HUMIDES

15

L'ETAT DES RESSOURCES EN EAU

16

LES ELEMENTS FINANCIERS

17

PERSPECTIVES 2022

18

COMPOSITION DU CONSEIL SYNDICAL ET
DU BUREAU

19

GLOSSAIRE

20

ACRONYMES

EDITO

LE MOT DU PRÉSIDENT DU SAGEBA



Jean-Pierre HAUDRECHY
Maire de Rouville
Conseiller communautaire de la CCPV
Président du SAGEBA

Le SAGEBA, avec toute son équipe, se mobilise activement à rechercher toutes les solutions afin d'améliorer les ressources en eau et ainsi arriver à l'objectif que nous fixe la réglementation en 2027.

Bien sûr, des travaux sont engagés pour aller dans ce sens : restauration du Berval, amélioration au moulin de Glaignes pour le passage de la pisciculture. La prestation du PPRE avec un objectif fort, nous a permis après maintes rencontres entre élus et personnel du SAGEBA, d'aboutir à un programme de travaux et de lieux variés.

Je vous souhaite une bonne lecture.

LE MOT DU PREMIER VICE-PRÉSIDENT



Benoît DAVIN
Maire de Mortefontaine
1er vice-président au SAGEBA
Vice-président cycle de l'eau à la CCRV

Je profite de cette tribune pour remercier les délégués du SAGEBA qui ont participé en 2021 aux réunions de concertation du PPRE (page 16).

La réalisation de ces réunions de secteurs a débouché sur un consensus fort sur les travaux retenus, avec une variété de travaux et d'études et une variété de lieux.

Ces réunions sont le signe de la volonté du bureau du SAGEBA de se faire (re-)connaître par les élus mais aussi d'entendre leurs souhaits et remarques afin qu'ils soient actifs.

Les communes ont un rôle moteur dans la politique de notre syndicat.

Ensemble, faisons le vivre et construisons une politique ambitieuse pour le bassin versant de l'Automne.

LE MOT DU PRÉSIDENT DE LA CLE



Jean-Louis PARMENTIER
Adjoint à Vez
Président de la CLE

Après une période de "flou" lié pour partie au Covid, la CLE a enfin été renouvelée fin 2021.

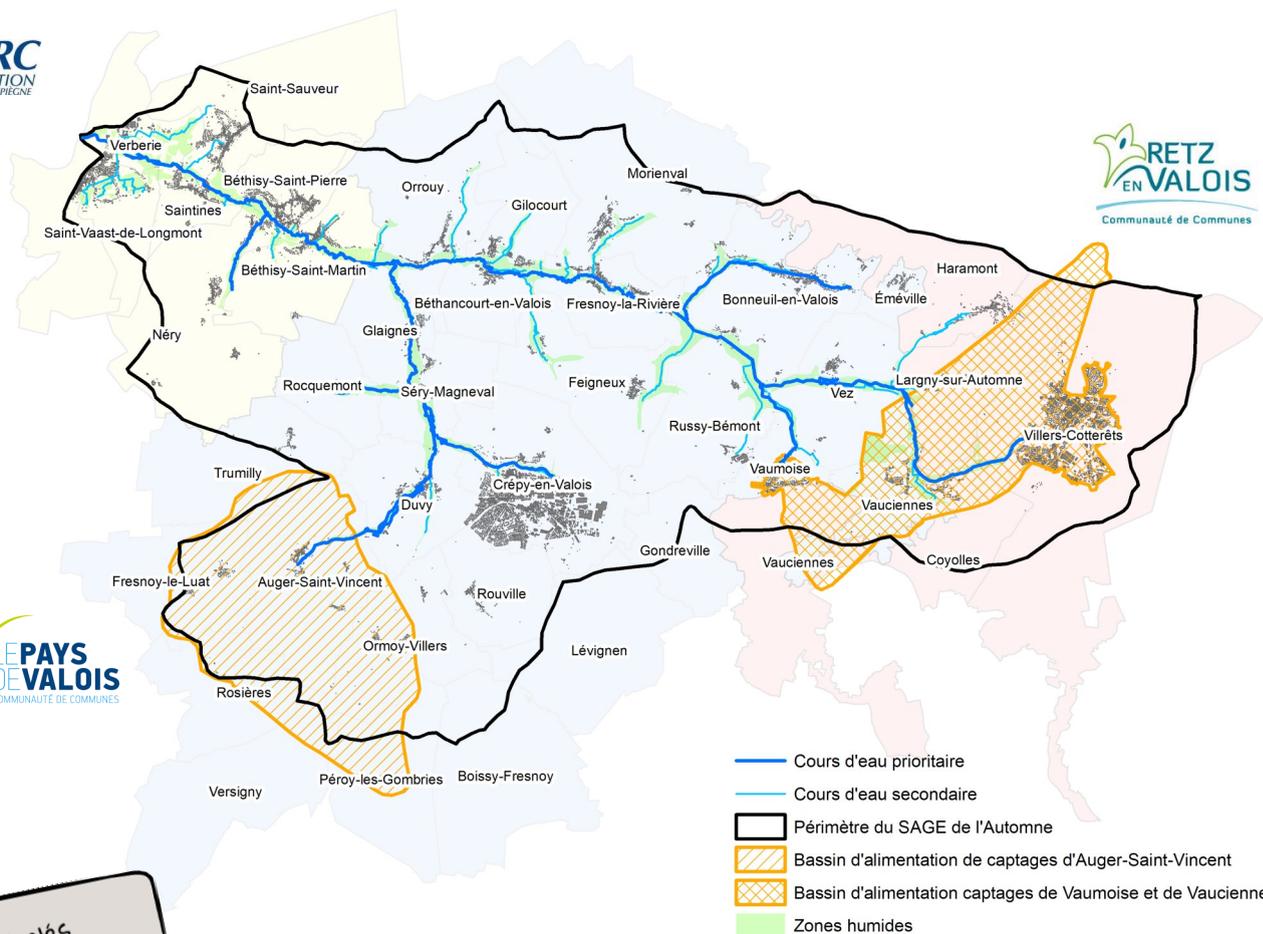
Les activités liées au SAGE ont également doucement repris, avec notamment la passation de deux marchés pour une étude ruissellement sur les communes de Haramont, Emeville et Bonneuil.

La CLE et son bureau invitent instamment à la mise en œuvre du SAGE afin de faire progresser nos connaissances sur nos ressources en eau et nos capacités à les gérer. Ce qui rendra notre territoire plus résilient face aux évolutions climatiques.

La CLE rappelle que cette mise œuvre est financièrement largement aidée par l'agence de l'eau Seine Normandie et que nombre de ces actions seront dans un proche avenir des obligations, alors non subventionnables. Le Covid et autres péripéties nous ont fait perdre un temps précieux.

Nous devons nous mobiliser sans attendre pour notre territoire et la gestion de l'un des facteurs primordiaux de la vie : l'EAU !

LE TERRITOIRE D'ACTION



Chiffres clés

- 300**

c'est la surface du bassin versant de l'Automne
- 6 %**

de zones humides inventoriées
- 3**

aires d'alimentation de captages délimitées et 3 plans d'actions élaborés pour reconquérir la qualité des eaux souterraines sur Auger St Vincent, Vaumoise, et Vauciennes
- 15**

captages pour l'alimentation en eau potable sur le bassin dont 3 prioritaires (Auger Saint Vincent et Vaumoise)
- 40 700**

Habitants
- 56 %**

de surfaces agricoles
- 120 km**

de cours d'eau dont 7 classifiées à l'échelle européenne
- 6 sur 7**

des cours d'eau européens sont en mauvais état

LA GOUVERNANCE DU SYNDICAT

Le SAGEBA est une collectivité territoriale de type syndicat mixte fermé en charge de la gestion des ressources en eau sur le bassin versant de l'Automne créée en 2009. Il est administré par un conseil syndical composé de 54 délégués titulaires désignés au sein des intercommunalités et des communes adhérentes.

IL PORTE DEUX COMPÉTENCES

SAGE

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux transférée par les 32 communes adhérentes et l'ARC

GEMA

GEstion des Milieux Aquatiques transférée par trois intercommunalités adhérentes : ARC, CCPV et CCRV

LES MISSIONS

LES MÉTIERS & L'ÉQUIPE TECHNIQUE DU SAGEBA



SAGE

12

Regroupe l'ensemble des actions de type secrétariat et animation d'un SAGE, d'un contrat de milieu, d'études préalables et de concertations nécessaires à l'échelle du bassin versant telles que :

- définition des flux polluants maximum admissibles
- plan de gestion de la ressource ou des zones humides
- connaissance du fonctionnement des eaux souterraines
- connaissance quantitative et volume prélevable sur les ressources en eau souterraines
- ruissellement, érosion et vulnérabilités des cours d'eau
- évaluation des ressources d'eau alternatives
- animation, sensibilisation et communication dans le domaine de l'eau (zones humides, rivières, assainissement, eau potable, eaux pluviales, agriculture, forêt, etc.)
- animation, suivi, coordination et mise en œuvre du document SAGE sur un bassin
- animation, suivi, coordination et mise en œuvre de plans d'actions liés aux ressources en eau
- suivi et connaissances des zones humides
- élaboration et révision d'un SAGE

GEMA

1

Consiste en l'étude et la mise en œuvre de stratégies globales d'aménagement du bassin : visant à préserver, réguler ou restaurer les caractères hydrologiques ou géomorphologiques des cours d'eau comme : i) *définition et gestion d'aménagements hydrauliques (rétention, ralentissement, etc.)*, ii) *création ou restauration des zones de rétention des eaux de crues ou de ruissellement* et iii) *création ou restauration de zones de mobilité d'un cours d'eau*.

2

Regroupe les travaux inscrits dans des plans pluriannuels ou des opérations groupées d'entretien des berges, de ripisylves, etc. ou d'aménagement répondant à des motifs d'intérêts général ou d'urgence. Ces travaux recherchent le bon état des eaux et le maintien des cours d'eau dans un profil d'équilibre permettant d'aboutir à un écoulement naturel des eaux.

8

Regroupe les opérations liées au rattrapage d'entretien, la restauration hydromorphologique des cours d'eau visant le rétablissement de leurs caractéristiques hydrologiques et morphologiques ainsi que la continuité écologique, la protection des zones humides et la restauration de celles dégradées au regard de leur intérêt pour la gestion du bassin, leur valeur touristique, paysagère, cynégétique ou écologique.

Les missions du code de l'environnement (art L211-7)

1 L'AMÉNAGEMENT DU BASSIN DE L'AUTOMNE

Ex : restauration de la zone de mobilité de l'Automne au Berval

2 L'ENTRETIEN ET L'AMÉNAGEMENT DES COURS D'EAU, CANAL OU PLAN D'EAU, Y COMPRIS LES ACCÈS

Ex : l'entretien urgent suite à la tempête Ciara et l'entretien des berges pour le bon fonctionnement du cours d'eau
Ex : l'entretien annuel des cours d'eau

8 LA PROTECTION ET LA RESTAURATION DES SITES, DES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES ET DES ZONES HUMIDES AINSI QUE DES ZONES BOISÉES RIVERAINES

Ex : les travaux de restauration des rus Moise & Noir et leurs zones humides

12 L'ANIMATION ET LA CONCERTATION DANS LE DOMAINE DE LA GESTION ET DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

Ex : l'animation des aires d'alimentation de captage et du SAGE du bassin de l'Automne
Ex : l'animation du contrat territorial eau & climat 2020-2025 de l'Automne et du SAGE de l'Automne
Ex : études ruissellements & vulnérabilités des cours d'eau sur les sous bassin de Bonneuil & Longpré

L'ÉQUIPE

CLE



SAGEBA



Jean-Louis PARMENTIER
Président



Jean-Pierre HAUDRECHY
Président
Trésorier / en charge du budget



Michel. ARNOULD
Vice-président



Benoît DAVIN
1er Vice-président
Délégué à la communication



Philippe COMMERE
2ème Vice-président
Délégué aux travaux

Pôle SAGE

Pôle GEMA

Pôle administratif et
financier



Hélène DENTEL
Directrice / Animatrice
SAGE-CTEC



Camille BASIRE
Animatrice AAC et
protection ressource en
eau



Victor VEEGAERT
Animateur zones humides

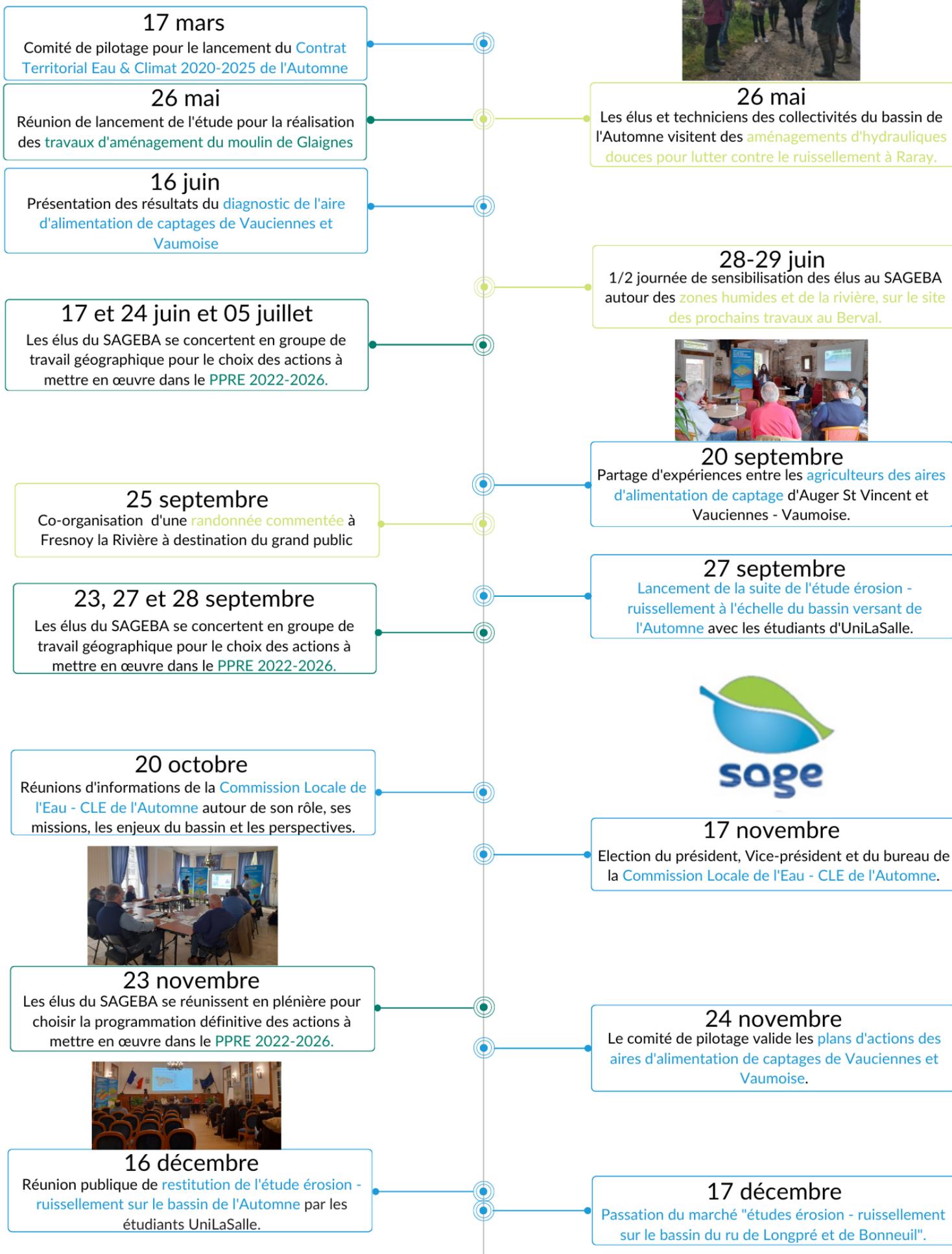


Christophe LETOT
Animateur rivières



Aurélie LANGLET
Assistante administrative

ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE 2021



LE SAGE : UN DOCUMENT DE PLANIFICATION 2016-2022 POUR LE BASSIN DE L'AUTOMNE



Le **SAGE**, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, est un document de planification élaboré par la **commission locale de l'eau**.

Le **SAGE** définit des enjeux auxquels le bassin est soumis. Il fixe ensuite des objectifs à atteindre pour chaque enjeu. L'atteinte des objectifs fixés par le SAGE doit pouvoir permettre la **satisfaction raisonnée des usages de l'eau en termes de quantité et de qualité** des volumes d'eau disponibles, le **bon état des milieux aquatiques** (rivières, zones humides et nappes).

Autour de chaque objectif s'articule un ensemble d'actions appelées « dispositions ». Le SAGE a une portée réglementaire :
de compatibilité
d'opposabilité

>> Le SAGE de l'Automne

Sa conception

Le premier SAGE de l'Automne a été adopté en 2003. Sa première révision a débuté en 2011. Le SAGE révisé de l'Automne a été adopté en 2016 par arrêté préfectoral, à la suite de deux ans de procédures administratives.

Elaboré par la **commission locale de l'eau de l'Automne**, le **SAGEBA a été nommé structure porteuse du SAGE**. Il est donc en charge de sa coordination, son animation et sa bonne mise en œuvre.

Ses maîtres d'ouvrages

Chaque disposition a un maître d'ouvrage défini selon la thématique de l'action et la compétence à laquelle elle se réfère.

Le SAGE est donc mis en œuvre par **l'ensemble des parties prenantes de l'eau** sur le bassin versant de l'Automne, dont le SAGEBA.

Les actions s'articulent autour **d'axes de travail** allant de l'amélioration de la connaissance sur les nappes souterraines aux volumes prélevés par usages, de l'amélioration de la performance de l'assainissement et de la distribution d'eau



Ses dispositions pour atteindre les objectifs



LES ACTIONS ACTUELLEMENT MISES EN OEUVRE PAR LE SAGEBA

- > La connaissance sur les phénomènes de ruissellement, débutée en 2020
- > La connaissance sur la qualité des rivières, débutée en 2015
- > Les aires d'alimentation de captage, débutées en 2014
- > La restauration des milieux aquatiques, débutée en 2015
- > La communication / animation / sensibilisation, actualisée depuis 2020
- > Le suivi-évaluation de la mise en œuvre du SAGE, débuté en 2021

>> Les axes de travail du SAGE de l'Automne

5 GRANDS
ENJEUX
POUR LE BASSIN
DECLINES EN
16 OBJECTIFS
ET 71 DISPOSITIONS

ET 5 RÈGLES
OPPOSABLES



1. Maîtriser les prélèvements pour garantir un bon état quantitatif des ressources souterraines et de surface

1. Produire une connaissance suffisante sur les ressources en eau souterraines et les besoins
2. Maîtriser par secteur de consommation l'évolution des prélèvements
3. Diminuer la pression sur les têtes de bassin

24 % de mise en oeuvre à 2021

15 dispositions
4 acteurs

Collectivités/établissements publics | Chambre agriculture | SAGEBA | Prop. d'ouvrage | Prop/gest. structure boisée | Fédération de pêche | CCI / CMA



2. Poursuivre la reconquête de la qualité des eaux de surface et préserver la qualité des eaux souterraines

39 % de mise en oeuvre à 2021

19 dispositions
5 acteurs

4. Accompagner l'amélioration des rejets ponctuels et concevoir les rejets futurs
5. Améliorer la prise en charge des écoulements par temps de pluie
6. Réduire les pollutions diffuses

Collectivités/établissements publics | Chambre agriculture | SAGEBA | Prop. d'ouvrage | Prop/gest. structure boisée | Fédération de pêche | CCI / CMA



3. Développer et préserver le potentiel écologique fort du bassin versant de l'Automne et des milieux associés

7. Améliorer la qualité hydromorphologique des cours d'eau et les préserver
8. Restaurer la continuité écologique et améliorer la qualité écologique
9. Préserver et reconquérir les zones humides
10. Sensibiliser les acteurs aux bonnes pratiques et bannir les pratiques défavorables

33 % de mise en oeuvre à 2021

23 dispositions
4 acteurs

Collectivités/établissements publics | Chambre agriculture | SAGEBA | Prop. d'ouvrage | Prop/gest. structure boisée | Fédération de pêche | CCI / CMA



4. Maîtriser les risques d'inondation et de coulées de boue pour assurer la sécurité des personnes et limiter les transferts de polluants aux cours d'eau

21 % de mise en oeuvre à 2021

8 dispositions
4 acteurs

11. Acquérir la connaissance et cartographier le risque
12. Mettre en oeuvre des actions de protection
13. Assurer le suivi et limiter l'implantation dans les zones à risque

Collectivités/établissements publics | Chambre agriculture | SAGEBA | Prop. d'ouvrage | Prop/gest. structure boisée | Fédération de pêche | CCI / CMA



5. Développer et préserver le potentiel écologique fort du bassin versant de l'Automne et des milieux associés

14. Pérenniser l'équipe de travail pour le déploiement et le respect du SAGE
15. Maintenir un dynamisme et une activité forte auprès des acteurs locaux et des populations
16. Archiver l'information, la partager et préparer le SAGE suivant

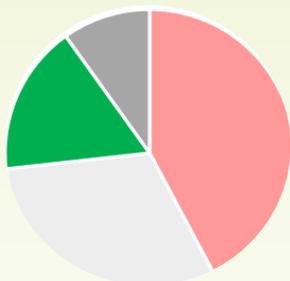
33 % de mise en oeuvre à 2021

6 dispositions
1 acteur

Collectivités/établissements publics | Chambre agriculture | SAGEBA | Prop. d'ouvrage | Prop/gest. structure boisée | Fédération de pêche | CCI / CMA

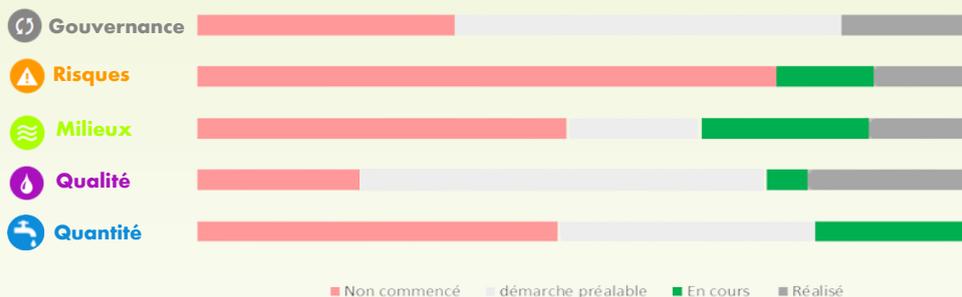
>> Le suivi de sa mise en œuvre

Au global



10% des dispositions du SAGE sont terminées et 42% non commencées

Par enjeux



Avancement de la mise en œuvre des dispositions du SAGE à 2021

La période de mise en œuvre du SAGE actuel de l'Automne est de 2016 à 2022, 8 ans à la suite de son adoption en 2014.

Pour chaque disposition, des **indicateurs ont été définis** permettant d'évaluer la réelle mise en œuvre des dispositions au regard des objectifs fixés.

En marge de la fin de période de mise en œuvre, **un bilan global doit être réalisé avant d'entamer un nouveau cycle de révision.**

Beaucoup d'actions essentielles telles que par exemples les **études évaluant les volumes d'eau souterrain disponibles et les capacités de prélèvement n'ont pas encore débuté.**

« On ne gère que ce que l'on connaît »

De plus, les travaux de restauration des milieux aquatiques, jusque là réalisés, ne permettent pas d'atteindre les objectifs fixés, tels que le linéaire de cours d'eau ou la surface de zones humides restaurés.

Cependant, plus de **25% est mis en œuvre dont moins de 10% est terminé.** En effet, la **protection des captages, la gestion du ruissellement, la performance des réseaux de distribution d'eau potable et la gestion des eaux pluviales** sont autant de sujets du SAGE déjà mis en œuvre.

Qu'est-ce qu'une CLE ?

La CLE, **Commission Locale de l'Eau**, représente l'ensemble des acteurs de l'eau d'un bassin au travers de trois collèges dont leur composition est définie par **arrêté préfectoral** :

- les élus
- les usagers
- l'administration

C'est le **parlement de l'eau** au sein duquel sont représentés les collectivités locales, les services de l'état et les usagers.

La CLE **élabore et met en œuvre le SAGE.** Véritable instance de concertation, elle constitue l'organe délibérant du SAGE.

Pour assurer l'animation du SAGE et la maîtrise d'ouvrage des études nécessaires à son élaboration et à sa mise en œuvre, le **SAGEBA a été désignée structure porteuse du SAGE.**

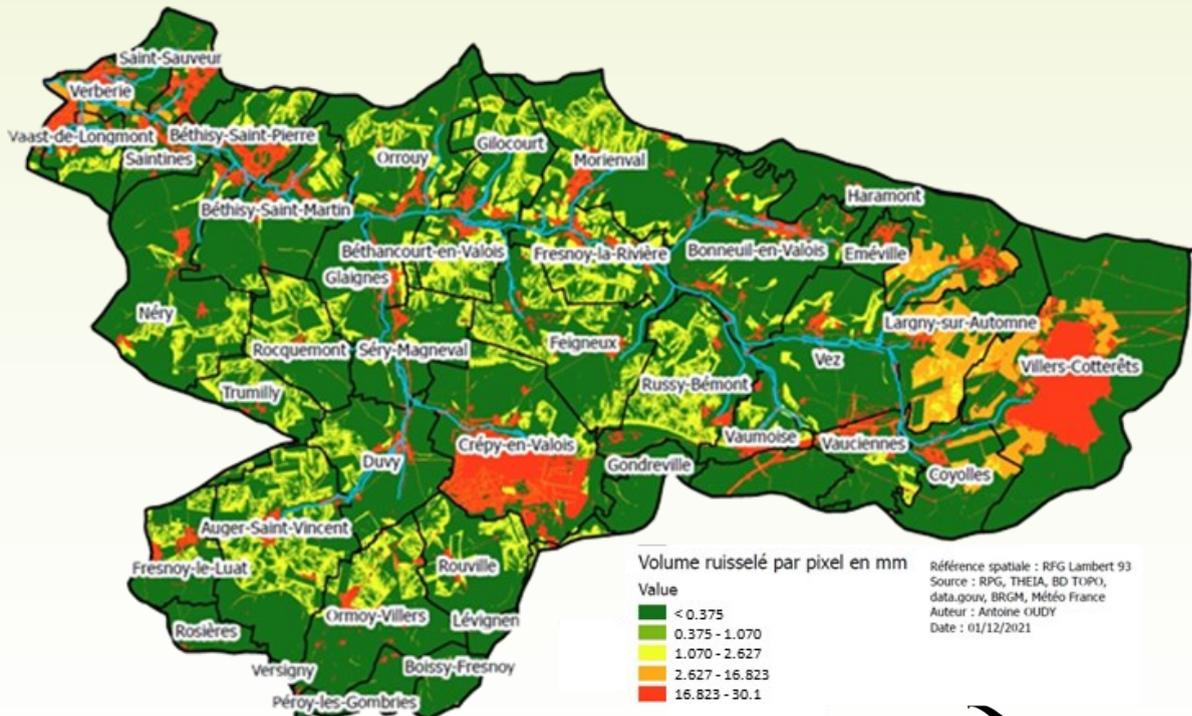
En conséquence, le SAGEBA a la compétence « SAGE ».

AVIS TECHNIQUE ET RÉGLEMENTAIRE RENDUS PAR LA CLE

- > le PLU de Fresnoy-le-Luat **Avis favorable**
- > le PLU de Vez **Avis favorable**
- > Le PPRE de l'Automne 2022-2026 du SAGEBA **Avis favorable**
- > le SDAGE Seine Normandie et bassin côtiers **Avis favorable**
- > La création d'un forage d'irrigation agricole **Avis très réservé**



>> Connaissances sur l'érosion, le ruissellement et les coulées de boues



Cartographie du volume ruisselé à partir de calcul de l'aléa érosion et des caractéristiques hydrologiques et pédologiques [Source : UniLaSalle, 2021]



Poursuite vers une meilleure connaissance de la problématique érosion, ruissellement et coulée de boues

A la suite de la pré-étude de 2020 avec l'école UniLaSalle dans le cadre d'un projet professionnel d'étudiants en fin de cycle ingénieur, les travaux se sont poursuivis :

➡ 2020 : *estimation de l'aléa érosif d'origine agricole*

➡ 2021 : *modélisation du ruissellement et estimation des volumes d'eau ruisselés (etc.)*

Cela apporte une meilleure compréhension à l'échelle du bassin du fonctionnement des phénomènes de ruissellement et des zones potentiellement soumises à des flux importants ou naturellement sensibles. La cartographie ci-dessus met, par exemple, bien en évidence les zones imperméables en rouge, donc où l'eau ruisselle. Ces zones rouges représentent en majorité les surfaces construites des communes, mais pas toujours.

Les phénomènes de ruissellement combinent plusieurs types de facteurs : la sensibilité naturelle du sol, les axes naturels de ruissellement, les phénomènes pluviométriques, l'activité particulière de l'eau, les pratiques telles que agricole, l'imperméabilisation des sols par l'expansion urbaine, la concentration des eaux liée aux types d'aménagements pluviaux ou leur absence, etc.

Pour lutter

Etude ruissellement à l'échelle bassin

Pour s'adapter

Aménagements d'hydrauliques douces

Gestion alternative des eaux pluviales urbaines : désimpermeabilisation et infiltration à la parcelle

Pratiques agricoles & forestières adaptées

ZOOM

Les études ruissellement du bassin de l'Automne

A la suite d'échanges avec les acteurs du territoire, entamés depuis 2020 pour certains et au regard des enjeux avérés, le SAGEBA a passé deux marchés publics pour

Une étude ruissellement & vulnérabilité du cours d'eau sur le bassin du ru de Bonneuil et de Longpré

Sur chaque territoire, les études aboutiront à

Etat des lieux et diagnostic des phénomènes

Co-construction d'un plan d'actions

LA SENSIBILISATION

Depuis 2020, le SAGEBA organise plusieurs fois par an des 1/2 journées de sensibilisation pour ses élus sur les différents axes de travail des techniciens

Visites des élus sur le site des prochains travaux de restauration de l'Automne et ses zones humides au Berval

Deux demi-journées ont été organisées en juin pour présenter aux élus les futurs travaux de reméandrage de l'Automne et de restauration des zones humides au Berval. Lors de ces deux sorties, onze élus ont répondu présents.

Le site des travaux a été présenté ainsi que les enjeux liés à cette restauration. En effet, ces travaux de restauration sont les plus ambitieux jamais faits par le SAGEBA.



Les élus sur le terrain lors de la sortie du 28 juin

Retours d'expériences pour la maîtrise des ruissellements avec le syndicat de la Nonette (SISN)

Faisant suite à la prise en main de la problématique ruissellement sur le bassin par le SAGEBA, une visite du site pilote d'aménagements d'hydraulique douce a été organisée le 26 mai. Mis en place par le syndicat de la Nonette, une dizaine d'élus et de techniciens de collectivités ont découvert les aménagements possibles pour lutter contre le ruissellement.



Fascines de saule vivant et plantations de haies

Soirée d'échanges sur les AAC

Pour permettre une meilleure perception des enjeux liés à la protection des captages et mettre en avant le travail réalisé par les agriculteurs de l'aire d'Auger Saint Vincent depuis 2014, une soirée d'échanges a été organisée le 18 mars à Rosières.

Elle a réuni agriculteurs et élus qui ont partagé sur leurs expériences pour réduire les pollutions et faire évoluer leurs pratiques. Sept élus étaient présents.

LES ATELIERS GRANDS PUBLICS DE SENSIBILISATION



PAYS DE L'OISE

Le centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) anime des ateliers gratuits de sensibilisation sur la nature, la biodiversité et les changements climatiques à destination des particuliers.

En partenariat avec le CPIE, le SAGEBA a organisé deux activités sur le bassin de l'Automne.



Petits et grands ont apprécié la balade

Une **vingtaine de randonneurs** étaient présents lors de la **balade nature en vallée de l'Automne** à Fresnoy-la-Rivière et Morienvil le 25 septembre.

Une **dizaine de personnes** étaient présentes lors de l'**atelier de "Découverte des insectes et création des gîtes"** à Coyolles le 7 décembre.

LES AIRES D'ALIMENTATION DE CAPTAGES - AAC

Pôle SAGE

>> Le plan d'actions de l'AAC Vauciennes - Vaumoise

Thématiques	Objectifs visés				Actions
ALIMENTATION	Promouvoir les circuits courts				3
URBANISME	Développer des stratégies foncières				3
PRATIQUES AGRICOLES	Optimiser les pratiques	Réduire les usages de produits phytosanitaires	Développer des systèmes à bas niveau d'intrants	Proposer un cadre d'accompagnement et de financement pour le changement de pratiques	19
	Faire évoluer les pratiques agricoles	Optimiser les pratiques sur site	Maîtriser les phénomènes de ruissellement / d'érosion		
FUITES ET GESTION DES EAUX PLUVIALES	Améliorer la connaissance des transferts vers la nappe	Maîtriser les phénomènes de ruissellement en milieu urbain	Créer des réseaux séparatifs neufs		11
ASSAINISSEMENT	Réhabiliter les ANC si le raccordement au réseau collectif est impossible		Améliorer les performances de l'assainissement collectif		9
DECHARGES	Réduire les pollutions liées aux anciennes décharges				3
STRATEGIE DE PROTECTION DU CAPTAGE	Améliorer la connaissance des transferts vers la nappe	Sécuriser l'alimentation en eau potable des habitants	Se protéger des pollutions accidentelles à l'échelle du captage et de l'AAC	Protéger la ressource en eau en cas d'accident	7
DEPOTS SAUVAGES	Rendre accessible les déchetteries aux entreprises	Mettre en œuvre une politique coercitive innovante pour réduire les pollutions liées aux dépôts sauvages			9
ANIMATION	Coordonner et animer la mise en œuvre du plan d'actions	Mettre en place une animation territoriale transversale			12

ANC : Assainissement Non Collectif

Les communes de Vauciennes et Vaumoise, gestionnaires d'eau potable, se sont engagées dans une **démarche d'aire d'alimentation de captage (AAC) depuis 2017**. Fin 2021, le plan d'actions a été validé. Le plan d'actions doit **concourir à la reconquête du bon état des nappes alimentation les deux captages**.

Pour cela, il est indispensable d'agir à chaque source de pollution potentielle, d'origine aussi bien **agricole, que domestique par l'assainissement non collectif non conforme, qu'urbaine par la gestion des eaux pluviales**.

Le SAGEBA a été assistant à maîtrise d'ouvrage des communes de Vauciennes et Vaumoise. Désigné par ces dernières, il portera l'animation de ce plan d'actions.

Fin 2021, les **onze agriculteurs exploitants sur le périmètre de l'AAC sont prêts à s'engager dans une démarche d'émergence d'un GIEE (Groupe d'Intérêt Economique et Environnemental)**.

>> L'animation sur le bassin



Partage d'expériences entre les agriculteurs de l'AAC d'Auger St Vincent et de Vauciennes—Vaumoise en septembre

SONDAGE SUR LA RESTAURATION COLLECTIVE



« Les restaurations collectives du bassin de l'Automne : développer une alimentation saine tout en préservant les ressources en eau »

Réalisé pendant l'été et répondant aux objectifs recherchés dans les plans d'actions des AAC, il a eu pour but de collecter les données pour tenter de réaliser un état des lieux sur le bassin.

POUR LE BON ÉTAT DES RIVIÈRES

>> Concertation pour la construction du PPRE 2022-2026

Le PPRE de l'Automne 2022-2026 a été réalisé entre 2019 et 2020 par les agents techniques du SAGEBA. Ce programme de travaux portant sur les cours d'eau et les zones humides identifie l'ensemble des actions nécessaires pour reconquérir le « bon état écologique » des masses d'eau du territoire. Afin d'harmoniser l'ensemble des actions inscrites pour correspondre aux capacités du SAGEBA, une concertation a été menée entre juin et novembre 2021.

Cette concertation s'est faite par l'association de l'ensemble des élus du SAGEBA afin de co-construire ensemble le programme 2022-2026 d'une manière opérationnelle.

Groupe de travail à Villers-Cotterêts

Démarche mise en place

Les cours d'eau et zones humides présentent **plusieurs altérations** faisant obstacles aux objectifs de reconquête du « bon état écologique »

76% des cours d'eau artificialisés **60%** de la ripisylve de l'Automne dégradée
167 ouvrages bloquant la continuité écologique

En solution, le PPRE 2022-2026 s'est doté de 59 actions agissant sur différents domaines (hydromorphologie, continuités latérales et longitudinales, biodiversité, etc.) pour un montant estimatif de 9,5 millions € TTC.

La concertation a permis de **sélectionner les actions jugées indispensables par les élus**. Les réunions ont été adaptées au territoire avec 3 secteurs de travail (Automne amont/médian, Automne aval et Sainte-Marie). L'objectif est bien de concevoir un PPRE réaliste et réalisable par le SAGEBA. Les actions ont été validées en conseil syndical en décembre 2021.



LA CONCERTATION

Phase 1

Priorisation par secteur de travail

Phase 2

Priorisation au bassin

Phase 3

Programmation au bassin

Chiffres clés

510 000
TTC dont 80% d'aides de l'IAESN

60
élus au total

35,2 ha
de zones humides restaurées

15
actions retenues par les élus

2,5 km
de cours d'eau restaurés
6 km
de cours d'eau décloisonnés

7
réunions de travail

4
ouvrages aménagés dont 2 avec études de conception

En actions

- 4 aménagements d'ouvrages hydrauliques
- 3 reméandrages
- 1 remise dans le talweg
- 4 recharges du lit en alluvions
- 2 aménagements d'ouvrages de franchissement
- 3 restaurations des berges
- 5 restaurations de zones humides
- 1 restauration du gabarit du lit

AVANCEMENT DES TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'AUTOMNE ET SES ZONES HUMIDES AU BERVAL

L'architecte des bâtiments de France a rendu un avis favorable au projet en janvier 2021

L'enquête publique s'est déroulée du 12 avril au 15 mai 2021.

La consultation des entreprises de travaux et d'un écologue pour le suivi écologique du chantier s'est déroulée en novembre et décembre 2021.

LE SUIVI SCIENTIFIQUE MINIMAL - SSM

Le SSM est un programme scientifique public (le 2ème des Hauts-de-France) permettant d'évaluer le bénéfice des travaux sur le cours d'eau pour l'atteinte du « bon état ». Sa mise en place pour les travaux au Berval a été validée. Il a débuté en août 2021, pour établir un point de référence de la qualité de l'Automne au Berval avant la réalisation des travaux.

Le SSM se poursuivra pendant 8 ans après les travaux pour collecter les données annuelles afin d'évaluer, à termes, l'efficacité de nos travaux sur le bon état écologique de l'Automne.

Chaque année, plusieurs paramètres sont analysés

La physico-chimie et la température de l'eau

Les poissons

Les diatomées

La morphologie du lit

Les végétaux aquatiques

Les macro-invertébrés

>> Le moulin de Glaignes



Photomontage de l'aménagement [source : bureau d'études SOGETI et cabinet paysager AEI]

La première phase d'étude d'aménagement du moulin de Glaignes, sur la Sainte-Marie s'est réalisée en 2014 et 2017, démontrant son **impact sur la continuité écologique du cours d'eau, avec une chute d'eau d'environ 40 cm.**

La deuxième phase s'est poursuivie 2021 pour définir le type d'aménagement au droit du déversoir du moulin.

Etant en périmètre d'un monument historique classé, **l'architecte des bâtiments de France a été associé au projet.**

L'aménagement retenu est une **rampe en enrochements supprimant la chute d'eau en rétablissant une pente plus douce.** L'avantage de ce projet est le maintien de l'existant car la rampe s'appuiera sur le bâti en place sans aucune destruction. La finalisation du projet aura lieu en 2022.

VERS LE BON ÉTAT DES ZONES HUMIDES

Retour sur les travaux de restauration des zones humides à Russy-Bémont, Vaumoise et Vez

Les premiers travaux de restauration des zones humides réalisés en 2020 ont été suivis (faune et flore) en 2021 afin d'observer leur évolution.

Deux types de travaux ont été réalisés :

2 secteurs étrepés soit 2 000 m²

3 mares créées soit 130 m²

L'étrépage redynamise une végétation plus caractéristique des milieux humides (herbes hautes comme les roseaux par exemple) grâce à une meilleure proximité avec la nappe souterraine.

Les mares permettent aux amphibiens d'accomplir leur cycle de vie.

Dès le printemps 2021, la végétation s'est redéveloppée sur les berges des mares et dans les zones décapées. L'année 2021 a été marquée par de bonnes précipitations et les mares sont restées en eau pendant toute l'année. Cependant, une mare destinée aux amphibiens peut s'assécher pendant plusieurs mois en été puisque la reproduction des amphibiens se termine

avant l'été. Les petits peuvent alors rejoindre d'autres points d'eau à proximité comme les cours d'eau.

Les espèces végétales rencontrées dans les secteurs décapés sont

l'épilobe hirsute, l'eupatoire chanvrine, la reine des prés, la salicaire, la renoncule rampante ou encore la véronique des ruisseaux

Grâce aux inventaires, plusieurs individus de grenouille verte ainsi que des pontes ont été observés

La recolonisation a bien eu lieu !



Grenouille verte dans une des mares de Russy-Bémont

La hiérarchisation des zones humides en chiffres



1 757 Ha de zones humides dans le bassin de l'Automne

790 Ha de zones humides à protéger en priorité dont **160 Ha** en priorité forte



1 248 Ha de zones humides à restaurer en priorité dont **396 Ha**

EVOLUTION DES SITES



La zone humide restaurée à Vez reprend vie

La mare créé à Russy-Bémont trouve sa place

>> Le suivi de la qualité des cours d'eau du bassin

Pour acquérir de la connaissance en continue sur la qualité des cours d'eau du bassin, le SAGEBA a mis en place depuis 2015 son réseau de mesures de la qualité des affluents de l'Autonne.

En 2021, 5 cours d'eau prioritaires ont été suivis

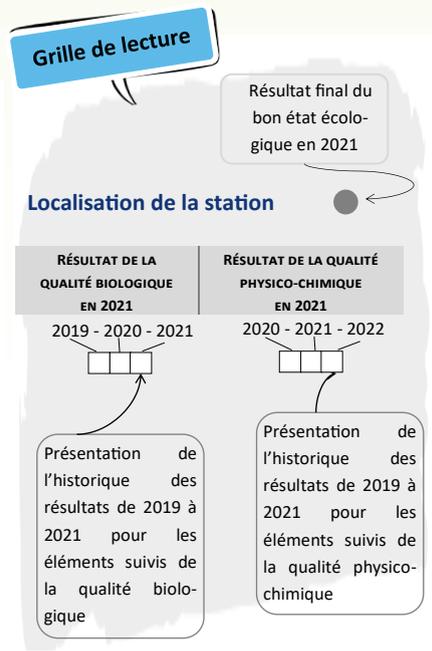
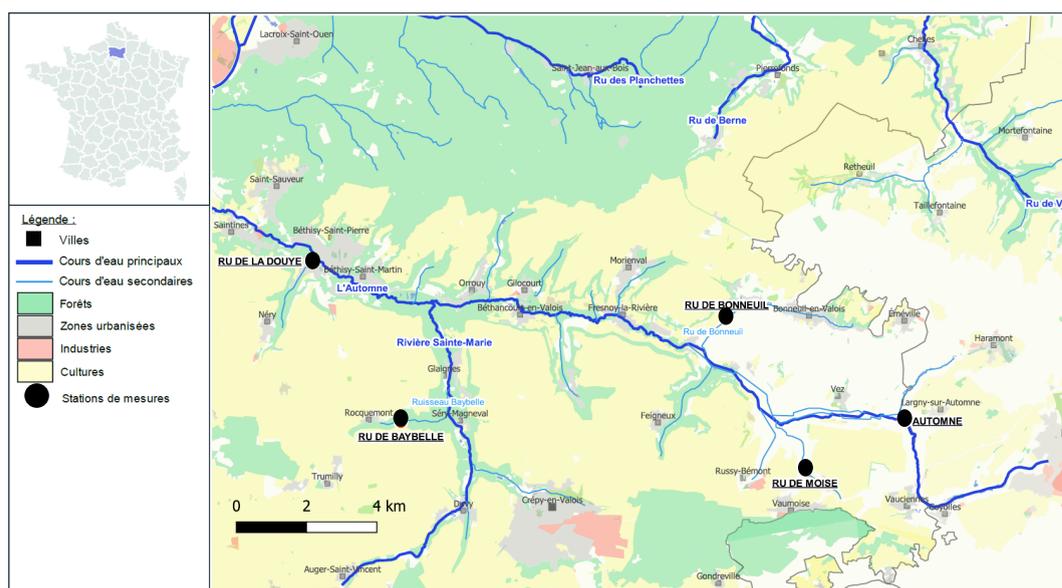
- RU DE LA DOUYE
- RU DE LA MOISE
- L'AUTOMNE *
- RU DE BONNEUIL
- RU DE BAYBELLE

* Point annuel flottant. En 2019 et 2021, il est à Vez, En 2020, il était à Orrouy.

Dans le cadre du réseau annuel du SAGEBA, les analyses sont réalisées tous les deux mois sur chaque cours d'eau suivis et le bon état écologique est estimé pour l'année.

Cela permet de nous rapprocher d'un suivi « en temps réel ». Ce suivi nous offre une compréhension plus fine entre les valeurs de qualité observées et l'environnement des cours d'eau, tel que les activités humaines ponctuelles ou régulières, un lien avec la saisonnalité (hivernale et estivale), la pluviométrie, etc.

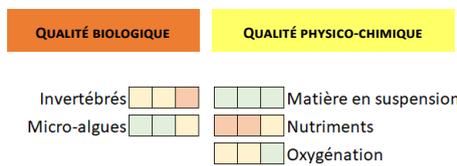
Ceci nous permet de suivre l'évolution annuelle et pluri-annuelle avec les résultats des années précédentes.



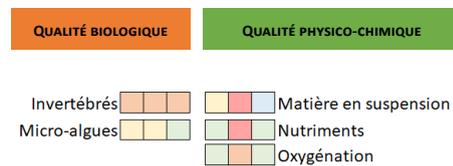
RU DE LA DOUYE



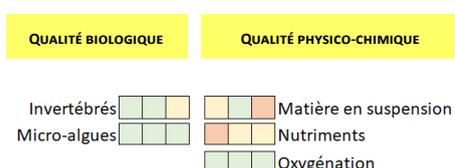
AUTOMNE (ORROUY et VEZ)



RU DE BAYBELLE



RU DE BONNEUIL



RU DE LA MOISE



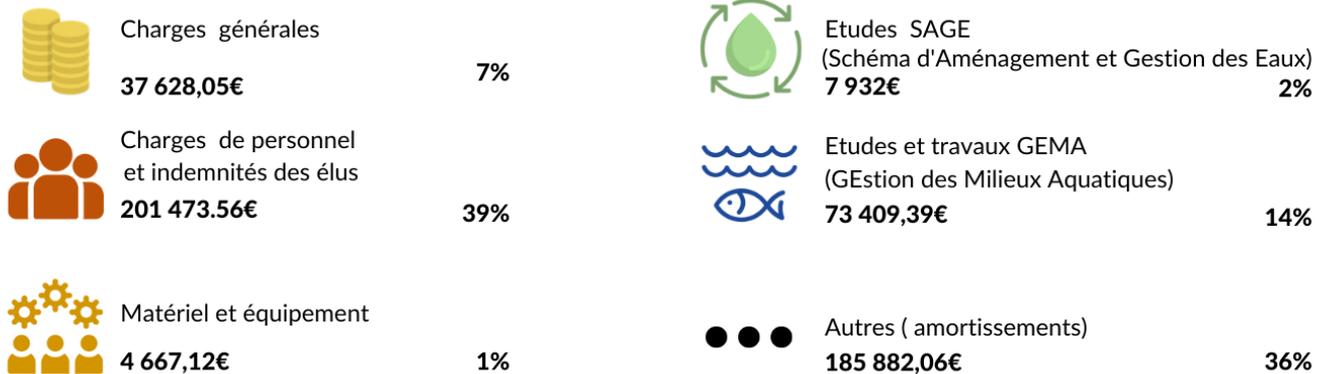
● L'état écologique est estimé à partir de l'agrégation des valeurs de la qualité biologique et physico-chimique.

LES CLASSES DE BON ETAT

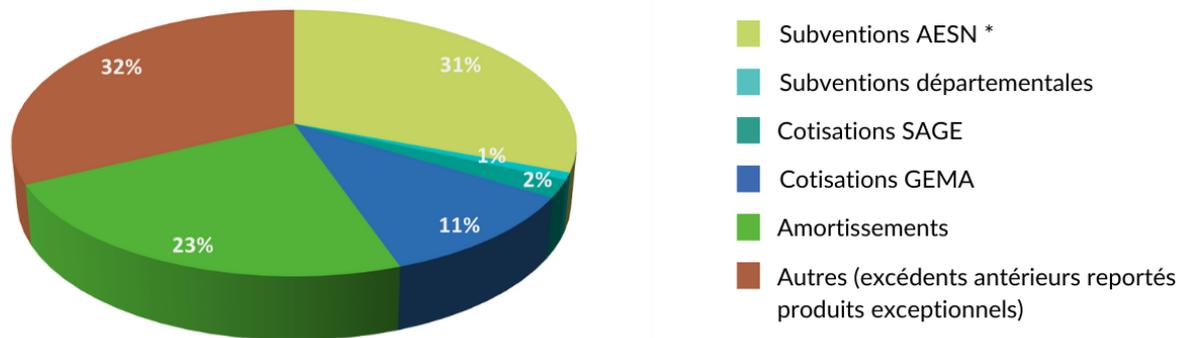
Très bon Bon Moyen Médiocre Mauvais

ÉLÉMENTS FINANCIERS

DEPENSES : 510 992,18€



RECETTES : 811 164,41€



*Agence de l'eau Seine-Normandie

FONDS DE ROULEMENT 2021

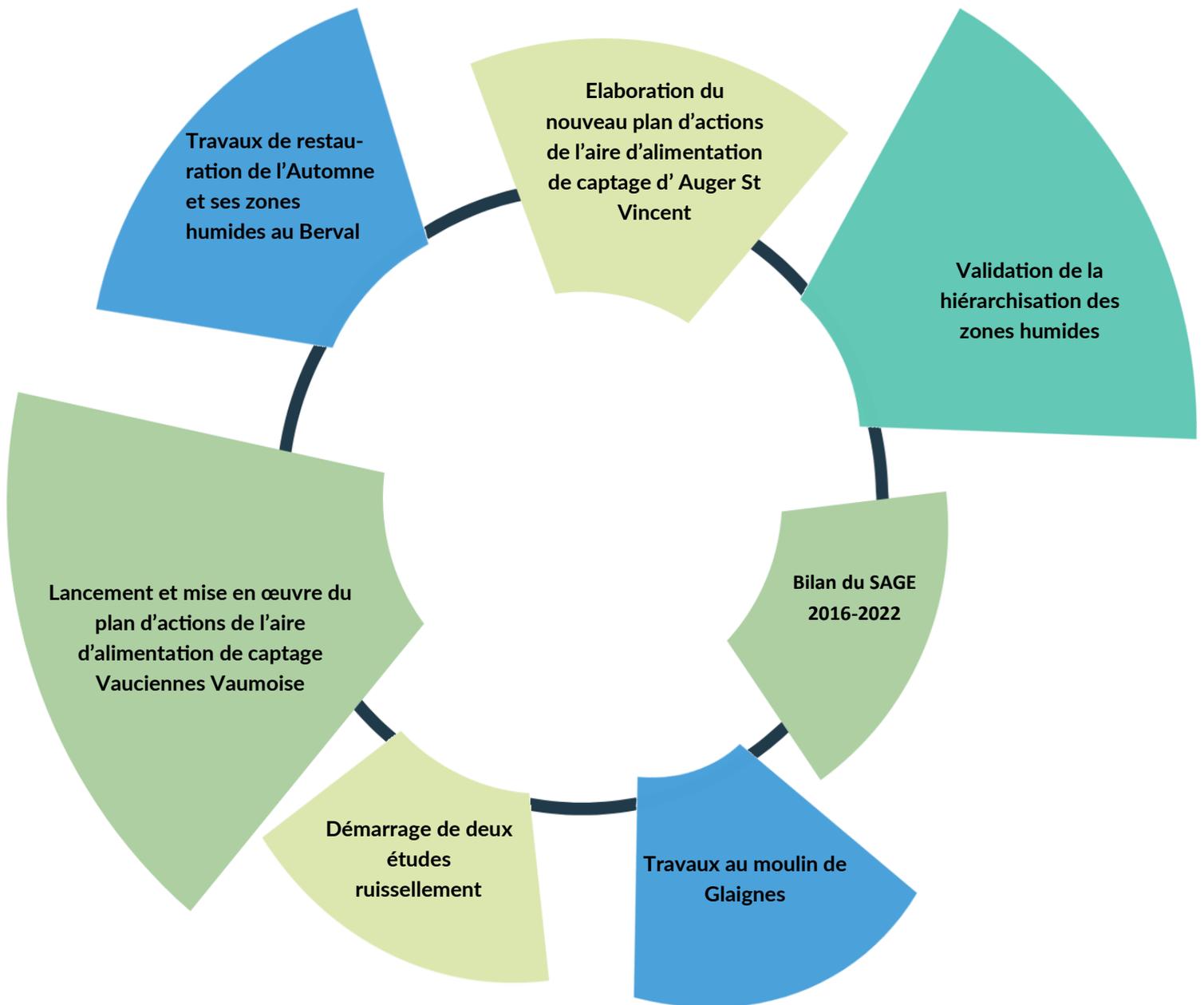
Section fonctionnement	Section investissement
69 591,90€	230 580,33€

Le fond de roulement correspond à l'épargne du SAGEBA. Les actions inscrites section d'investissement reportées depuis les années 2019 et 2020 seront réalisées entre 2022 et 2023 (telles que les travaux au Berval, l'étude sur l'aménagement des moulins en basse Automne et les travaux au moulin de Glaignes).

Le budget est équilibré en section de fonctionnement grâce à l'épargne créée par la réduction des dépenses engagées depuis des années. Cette épargne permet au SAGEBA de fonctionner pour les quelques années à venir.

Ces fonds de roulement cumulent ceux du budget SAGE et budget GEMA, actuellement non séparés.

PERSPECTIVES 2022



COMPOSITION DU BUREAU⁽¹⁾ ET DU CONSEIL SYNDICAL

PRESIDENCE

Président et trésorier en charge du budget

Jean-Pierre HAUDRECHY ⁽¹⁾

1er vice-président attaché à la communication

Benoît DAVIN ⁽¹⁾

2ème vice-président attaché aux travaux

Philippe COMMERE ⁽¹⁾

ELUS DES COMMUNES

Auger Saint-Vincent

Fabrice DALONGEVILLE
Gérard KERSEMACKER

Feigneux

Rodolphe WAECHTER
Julien DELAUNAY

Lévignen

Nicolas USAI
Estelle VILBOIS AMAND

Russy-Bémont

François PHILIPON
Rémi NICOLAS

Bethancourt-en-Valois

Magali FRANCOIS
Frédéric LEGRAND

Fresnoy La Rivière

Eric LECAILLON
Françoise GALLET

Morienvall

Gilles LECHEVALIER
Marie-Charlotte FERRY

Séry-Magneval

Tony BATON ⁽¹⁾
Bénédicte RUSSO

Boissy Fresnoy

Jean-Michel CORNET
Alexandra CALAS

Fresnoy-Le-Luat

Benjamin ROLLAND
Thomas DEFOSSEZ

Ormoy-Villers

Claudine AGOGUE
Laurence FERET

Trumilly

Martine LOBIN
Gilles MASSON

Bonneuil en Valois

Gilles LECAILLON ⁽¹⁾
Daniel KUDLATY

Gilocourt

Thierry DELACOURT
Jérôme HENRION

Orrouy

Gérard DOMPE
Alain LEROY

Vauciennes

Jean-Claude PIQUANT
Jean-Claude THIERRY

Coyolles

Robert NELATON
Monique SCHMITT

Glaignes

Romain ODENT
Patrice MAIELLO

Péroy-les-Gombries

Patricia GAZENGEL
Damien GUGNOT

Vaumoise

Franck GILLET
Nicolas ROBERT

Crépy en Valois

Muriel WOLSKY
Bernard HERBETTE

Gondreville

Nicolas DUBOIS
Bernard FAUCHEUX

Roquemont

Elisabeth RANSON
Gaëtan de BERTIER

Versigny

Olivier DELORME
Guy-Pierre de KERSAINT

Duvy

Aymeric DUPILLE
Olivier FADDA

Haramont

Christian CHAUVIN
Ludmila PEIX

Rosières

Cécile MARCHAL
Aude LEBRET

Vez

Thierry MICHALOWSKY
Jean-Louis PARMENTIER

Eméville

Michel BOUDSOCQ
Jean-Philippe ANDRIN

Largny-sur-Automne

Laurent LECLERE
Antoine ESPES

Rouville

Valérie MERON
Pascal DOMART

Villers-Cotterêts

Dominique CANTOT
André BRANQUART

ELUS DES EPCI

Communauté de communes du Pays du Valois

Michel CASSA
Vincent CORNILLE

Anke MEUNIER
Sylvie VERCLEYEN

Claude DALLE
Rachel DELBOUYS

Hubert BRIATTE
Eric GAGE

André DALLE
Virginie DOUAT

Benoît PROFFIT ⁽¹⁾

Marie-Paule TARDIVEAU

Dominique DANNEEL
Cécilia LAGACHE

Pascal FAYOLLE

Daniel GAGE ⁽¹⁾
Claude LEGOUY

Jean-Pierre HAUDRECHY
James MARTIN

Gilles LAVEUR
Stéphane PETERS

Communauté de communes de Retz en Valois

Dominique CANTOT
André BRANQUART

Benoît DAVIN
Monique SCHMITT

Robert NELATON
Laurent LECLERE

Christian CHAUVIN
Denis MAURICE

Agglomération de la Région de Compiègne

Michel PICART ⁽¹⁾
Martin BATTAGLIA

Delphine DEBRAY
Jean-Luc BACHELART

Yves DAMBRINE
Aurélien TAGHON

Philippe COMMERE
Martine LIETIN

Michel ARNOULD
Joël LORGNET

Dominique VERDRU ⁽¹⁾
Emma GUILBAUD

GLOSSAIRE

Aire d'alimentation de captage : désigne la surface sur laquelle l'eau qui s'infiltré ou ruisselle alimente le ou les captage(s). Cette zone est délimitée dans le but principal de lutter contre les pollutions diffuses risquant d'altérer la qualité de l'eau prélevée par le captage. Le concept d'AAC apparait pour la première fois dans l'article L.211-3 du code de l'environnement. Ce nouvel outil réglementaire n'est ni systématique, ni obligatoire mais à l'initiative du préfet qui peut désormais identifier, au sein de l'AAC, une zone dans laquelle sera instauré un programme d'actions visant à protéger la ressource contre les pollutions diffuses. Ce programme d'actions est mis en œuvre sur une base volontaire par les agriculteurs et peut être financé pour partie les premières années.

Bassin versant : territoire qui draine l'ensemble de ses eaux vers un point commun, cours d'eau ou mer. Le bassin versant de l'Automne est le territoire sur lequel toute l'eau qui ruisselle aboutira dans la rivière Automne, à la confluence de l'Oise.

Bon état des cours d'eau : notion intégrée dans les objectifs européens depuis la directive cadre européenne sur l'eau en 2002 pour les masses d'eau identifiées comme telles. La directive fixe à l'échelle européenne les paramètres de bon état et les paramètres déclassants pour lesquels un seuil est fixé. Ces paramètres sont biologiques, physico-chimiques et hydromorphologiques. Deux états sont évalués : le bon état chimique et le bon état écologique. Ces deux états sont agrégés pour obtenir un état final. L'évaluation du bon état est réalisée grâce à la surveillance régulière de plusieurs centaines de paramètres.

L'atteinte du bon état des cours d'eau est un objectif fixé par la législation européenne et retranscrite dans le droit français. Des horizons sont fixés tous les 5 ans (tels que 2022 et 2027).

Un cours d'eau en bon état est donc un cours d'eau pour lequel les paramètres de bon état sont inférieurs au seuil fixé et accueillant une biodiversité riche et variée.

Bougie poreuse : canne PVC creuse avec une céramique fixée à l'extrémité, elle est introduite dans le sol pour extraire un volume d'eau disponible. Une dépression est faite à l'intérieur de la canne permettant de récupérer dans la partie en céramique l'eau du sol proche de la canne PVC.

Chablis : arbre tombé au sol

Captage prioritaire : captage sélectionné lors du Grenelle de l'environnement (2007) et de la conférence environnementale (2013) à cause de leur qualité dégradée pour les nitrates ou les pesticides. Un captage est sélectionné comme prioritaire lorsqu'un des deux paramètres est supérieur à 75% de la norme, ou qu'il est stratégique pour l'alimentation en eau potable de la population.

Commission locale de l'eau : créée par le préfet, la commission locale de l'eau est une assemblée délibérante, véritable parlement de l'eau d'un bassin, sous l'égide de laquelle est élaborée ou révisé le SAGE. Elle est constituée de trois collèges : élus, usagers et administrateurs, et présidée par un élu local. Le mandat d'une CLE est de 6 ans.

Compétence GEMA : la GEstion des Milieux Aquatiques est une compétence confiée aux intercommunalités (métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomérations, communautés de communes) par les lois de décentralisation, notamment la loi MAPAM (modernisation de l'action publique territoriale et de l'affirmation des métropoles) de 2014 et NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République) de 2015. Sur les territoires où un syndicat existait déjà, cette compétence a été automatiquement transférée par les intercommunalités aux syndicats de bassin (tels que le SAGEBA). Cette compétence permet de réaliser des travaux ou des études ayant trait à : l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin versant, l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides.

Compétence SAGE : la compétence SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) concerne le suivi, l'évaluation et la mise en œuvre du SAGE. C'est une compétence communale qui peut être prise par les intercommunalités et qui est ensuite transférée à la structure porteuse du SAGE désignée par la commission locale de l'eau.

Cours d'eau prioritaire : cours d'eau pour lequel un objectif de bonne qualité et un délai d'atteinte de cet objectif ont été fixés au regard de la réglementation européenne. Réglementairement, les cours d'eau prioritaires sont appelées masses d'eau, déclarées au niveau européen.

Délimitation (des zones humides) : travail d'expertise qui vise à cartographier les limites d'une zone humide sur le terrain. Cette expertise se base sur les plantes visibles et l'analyse du sol.

Eau brute : eau de la nappe souterraine avant un traitement.

Embâcle : amas de bois mort obstruant la rivière.

Espèce « repère » : espèce que l'on cherche à favoriser par le biais des travaux de restauration. Par exemple, la truite est l'espèce repère pour les poissons des rivières du bassin de l'Automne.

Étrépage : pratique visant à enlever et à exporter la partie superficielle du sol et de la végétation. L'objectif est de favoriser certaines espèces de plantes et d'animaux.

Frayère : lieu de ponte des poissons.

Gabarit : largeur et profondeur du lit d'une rivière.

Lessivage : transport d'éléments par l'eau de pluie en direction de la nappe phréatique.

Masse d'eau : une masse d'eau est un volume d'eau qui présente une certaine homogénéité du point de vue des caractéristiques naturelles et des pressions exercées par les activités humaines et pour lequel il est possible de définir un même objectif de qualité. Ces masses d'eau ainsi que les objectifs de qualité à atteindre et le délai d'atteinte sont fixés à l'échelon européen.

Méandre déconnecté : portion sinueuse d'une rivière ayant été isolée pour les besoins de certains usages ou pour accélérer les écoulements.

Nappe d'eau souterraine : réserve d'eau stockée dans les roches poreuses et perméables du sous-sol. Elle est souvent utilisée pour alimenter les populations en eau potable.

Peupleraie : forêt de peupliers plantés et souvent très fortement modifiée avec de nombreux arbres de la même espèce alignés et du même âge.

Pollution diffuse : contamination des eaux par une substance indésirable issue d'une multitude de sources difficilement identifiables, dispersée dans l'espace et dans le temps (source : OiEau).

Recharge en granulats : action de déverser des matériaux graveleux (gravier, cailloux, pierres) dans le lit d'une rivière. Cette action permet de restaurer les lits qui se sont enfoncés à cause du curage ou de recréer des zones de frayères (pour la truite par exemple).

Restauration : action visant à redonner son état naturel à une rivière ou une zone humide.

Schéma d'aménagement et de gestion des eaux : document de planification visant à atteindre le bon état de toutes les ressources en eau du bassin, souterraines et de surfaces, par leur préservation équilibrée entre le développement économique et social du bassin et leur quantité disponible, actuelle et future. C'est un document qui oriente les actions à mettre en œuvre pour tous les acteurs. Il est élaboré collectivement par les acteurs de l'eau, représentés au sein de la commission locale de l'eau, véritable parlement de l'eau sur le bassin.

Talweg : point bas d'une vallée où s'écoule naturellement un cours d'eau.

Zone humide : portion du territoire, naturelle ou artificielle caractérisée par la présence d'eau. Cette présence d'eau peut être permanente ou temporaire. Les marais ou les tourbières sont deux exemples de zones humides.

ACRONYMES

AAC : Aire d’Alimentation de Captage

AESN : Agence de l’Eau Seine-Normandie

ARC : Agglomération de la Région de Compiègne

BRGM : Bureau de Recherche Géologique et Minière

CCPV : Communauté de Commune du Pays de Valois

CCRV : Communauté de Communes Retz-en-Valois

CD60 : Conseil Départemental de l’Oise

CLE : Commission Locale de l’Eau

CTEC : Contrat Territorial Eau et Climat

GEMA : GEstion des Milieux Aquatiques

GIEE : Groupe d’Intérêt Économique et Environnemental

PLU : Plan Local d’Urbanisme

SAGE : Schéma d’Aménagement et de Gestion des Eaux

SAGEBA : Syndicat d’Aménagement et de Gestion Eaux du Bassin de l’Automne

SDAGE : Schéma Directeur d’Aménagement et de Gestion des Eaux

SISN : Syndicat Intercommunal du Sage de la Nonette

SMIAEP : Syndicat Mixte Intercommunal d’Adduction d’Eau Potable

SSM : Suivi Scientifique Minimal

Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin de l'Automne

1 Sente de l'Ecole
60127 Morienvall

03.44.88.49.48

bassin-automne.fr

aurelie.langlet@sageba.fr

 @sageba60

 SAGEBA - syndicat de bassin de l'Automne

